

MAIRIE DE VILLEMOSAN

2 rue du Prieuré
49370 VILLEMOSAN

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 avril 2015

Etaient présents: M. BELOUIN Michel, Mme ROULEAU Catherine, Mme FOUGERE Catherine, M. LAMBERT Luc, Mme PIROIS Géraldine, M. ROLLAND Thiébaud, M. MOREAU Mathieu, Mme JOLY Josselyne, Mme BEZIAUD Liliane.

Etaient excusés: M. ROLLAND Yohann, Mme PAVION Stéphanie, M. VALE Cédric, Mme BESSONNET Josiane, M. DOISNEAU Mickaël.

Monsieur ROLLAND Thiébaud a été nommé secrétaire de séance.

En préambule à la réunion, il a été souligné à juste titre que la démission de Mme Valérie Vivien de son poste de conseillère municipale, n'avait pas été mentionnée dans le compte rendu de la réunion de conseil du 30 mars dernier. En effet Mme Vivien avait envoyé son courrier en mairie début mars. Elle était venue le commenter aux membres de la municipalité mi-mars. Elle a expliqué qu'à son grand regret, son emploi du temps ne lui permettait plus d'assumer sa fonction.

1-Indemnité gardiennage église 2015

Vu le courrier du Préfet de Maine-et-Loire en date du 26 février dernier, l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises ne résidant pas dans la commune est fixée à 119.55 € (plafond maximum).

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité.

2-Admission en non-valeur sur le budget annexe assainissement

Une personne décédée en 2011 restait redevable de factures d'assainissement sur l'exercice 2010 et sur l'exercice 2011 pour un montant total de 134.36€ TTC. Les héritiers ayant refusé la succession, la collectivité ne peut récupérer cette somme et doit la passer en admission en non-valeur.

Le conseil en accepte le principe.

3-Adhésion au 01/01/2016 de la commune d'Ingrandes Sur Loire au S.I.A.E.P. (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Loire Béconnais)

En application de l'article L5211-18 du Code Générale des Collectivités Locales, le SIAEP de Loire Béconnais ayant délibéré en faveur de l'adhésion de la commune d'Ingrandes sur Loire au 01/01/2016 au syndicat, les communes membres du SIAEP doivent également se prononcer sur l'adhésion de cette commune.

Le conseil émet un avis favorable à l'adhésion de la commune d'Ingrandes sur Loire au SIAEP de Loire Béconnais.

4-Adhésion au S.I.E.M.L. (Syndicat d'Electricité) de la Communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement

Par délibération du 11/12/2014, la communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement a décidé de demander le transfert de sa compétence « éclairage public » au profit du SIEML. Le 3/02/2015, le Comité Syndical du SIEML a donné un avis favorable à ce transfert.

Le conseil municipal donne un avis favorable sur l'adhésion de la communauté d'agglomération Saumur Loire Développement, au titre de la compétence optionnelle de « l'éclairage public ».

5-SYCTOM : Modification de la fréquence de collecte des ordures ménagères

L'ensemble des foyers dispose d'un bac « pucé » pour la collecte des ordures ménagères depuis juillet 2009. Ce dispositif a permis la mise en œuvre d'une redevance du service déchets, dite incitative.

La production d'ordures ménagères a diminué. Mais surtout, le Syctom a observé une forte diminution du taux de présentation des bacs à ordures ménagères résiduelles. Ainsi, 95% des foyers présentent leur bac moins de deux fois par mois.

Le décret n°77-151 du 7 février 1977 impose toujours de collecter les ordures ménagères (OMR) au minimum une fois par semaine pour les « zones agglomérées groupant plus de cinq cents habitants permanents ». **Néanmoins, l'adaptation de la fréquence de la collecte des ordures ménagères au besoin du service (une semaine sur deux) est possible mais nécessite une dérogation préfectorale** conformément à l'article R2224-29 du CGCT. Pour cela, le Préfet doit prendre l'**avis des conseils municipaux** et du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Coderst).

Afin de montrer l'adhésion des communes à la décision de collecter les ordures ménagères une semaine sur deux, le SYCTOM propose aux communes d'anticiper la demande officielle.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition de ramassage des ordures ménagères une semaine sur deux.

6-Création poste accueil piscine/camping saison 2015

Il convient comme les années passées d'ouvrir un poste à temps non complet (30/35^{ème}) pour l'accueil piscine/camping du 01/08/2015 au 30/08/2015 inclus (semaine, dimanche et jours fériés). Le travail est réparti sur 6 jours (6 jours x 5h).

Le conseil est favorable à la création de ce poste.

7-Participation à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « Le Bois Enchanté » à St Augustin des Bois – 1^{er} trimestre 2015

Pour le premier trimestre 2015, l'ALSH demande la somme 590.80 € pour la participation des enfants de la commune de Villemoisan. Cela équivaut à un nombre de 56 journées enfants.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité à cette participation.

8-Etude devis ASDIES pour le débroussaillage du site piscine-camping

L'Association Segréenne d'Insertion Economique et Sociale du Segréen propose un devis afin d'effectuer le débroussaillage et l'entretien des arbres du site piscine camping. Le montant est de : 750.00 € TTC. Un devis complémentaire est joint pour l'entretien du coteau sous la salle de l'Auxence. Il variera entre 200 et 375 € en fonction du temps passé.

Le conseil accepte ces devis.

9-Adhésion 2015 au C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)

La commune était adhérente en 2014 du CAUE de Maine et Loire et a ainsi pu bénéficier au cours du précédent mandat des services de cette association dans les projets communaux. Le barème d'adhésion 2015 est resté identique à celui de 2014, soit 53€.

Le conseil souhaite à l'unanimité conserver cette adhésion.

10-Tarifs journaliers camping saison 2015

Le conseil maintient les tarifs pour l'été 2015 à l'identique de 2014 à savoir :

	TARIFS 2015
Adulte	1,70 €
Enfant (jusqu'à 10 ans)	1,10 €
Véhicule	1,20 €
Emplacement	1,30 €
Branchement électrique	2,10 €
Garage mort hors saison	1,60 €
Garage mort juillet/août	2,40 €

Date d'ouverture du camping : du 01/05/2015 au 30/09/2015

11-Tarifs journaliers piscine saison 2015

Les tarifs pour la saison 2015 sont maintenus au même niveau que 2014 à savoir :

	TARIFS 2015
Adulte	2,50 €
Enfant (jusqu'à 18 ans)	1,30 €
Campeur enfant	0,70 €
Campeur adulte	1,80 €
Carte individuelle	20,00 € /mois
Carte familiale	40,00 €/mois

Saison 2015-Date d'ouverture de la piscine :
- du samedi 04/07/2015 au dimanche 30/08/2015 inclus.
- **Fermeture hebdomadaire** : le jeudi

12-Tarifs piscine A.L.S.H. « Le Bois Enchanté » saison 2015

Le tarif pour les enfants de l'Alsh le Bois Enchanté sera du même niveau que la grille pour tous, à savoir 1.30 € par enfant et par jour. Pour ces créneaux horaires, le maître nageur est payé en supplément de son salaire.

13-Etude de devis

La commune décide de remplacer la tondeuse autotractée pour un montant maximum de 550€ TTC. La grande salle de l'Auxence nécessite un relookage, il est prévu de la repeindre. Suite à l'étude des devis, c'est l'entreprise Herter qui est retenue pour un montant de 3393.61€ TTC.

14-Comptes rendus de commissions

Association : Suite à une demande du président de la JAV, une rencontre a eu lieu au sujet de l'entretien du terrain en herbe pour lequel un devis a été réalisé. Il n'est retenu que le décompactage. Il est nécessaire d'effectuer un réglage des douches. Le président a ensuite présenté le déroulement de la journée du 13 juin 2015 où le club organise une fête de la musique sur le site du camping/piscine.

Bulletin : Plusieurs réunions de préparation ont déjà eu lieu. La prochaine est fixée au 30/04/2015.

Embellissement : Le concours des maisons fleuries est reconduit en 2015. Le parterre à la sortie de la rue de l'Auxence est aménagé.

Bibliothèque : Les nouvelles étagères de la bibliothèque sont en place. Cet aménagement a occasionné un travail important aux bénévoles. Des peintures ont aussi été réalisées avec l'aide d'élus.

Sentiers : La commission s'est déplacée à la Guiterie pour proposer un aménagement permettant de réduire le montant d'un devis qui avait été établi. La commission va retourner sur place avec l'entrepreneur pour voir ce qui peut être réalisé au moindre coût.

Bâtiment : Le conseil propose que la commission étudie l'agrandissement de l'espace dédié aux association dans le bâtiment du camping. La fenêtre de la sacristie n'est plus imperméable, il est proposé d'étudier son remplacement.

15-Questions diverses

Pour l'été 2015, les activités de la piscine seront encadrées par Philippe Dubois bien connu des Villemoisanais, puisqu'il y a déjà passé plusieurs saisons comme maître nageur.

Des devis ont été établis pour un branchement d'eau au stade et pour relever la ligne téléphonique en cas de déplacement des PAV sur le parking. Ils sont laissés en attente.

Un commerçant viendra vendre des fruits et légumes tous les mercredis après-midi à partir du 6 mai. Il sera stationné sur le parking de l'école.

Le 12 mai à 20 h 30 les élus de toutes les communes de la CCOA (Communauté de communes) sont invités à participer à une importante réunion d'information sur le regroupement des Communautés de Communes. En présence des représentants de deux autres communautés, elle aura lieu à la salle Frédéric Chopin à Bécon les Granits.

Suite à la demande du Foyer rural, les salles de la cantine et de la garderie seront mises à disposition de l'animation Courant d'Art le 26 septembre prochain. La salle de l'Auxence sera également mise à disposition gracieusement.

Pour célébrer la commémoration de l'armistice de 1945, le rendez-vous est fixé devant la mairie le 8 mai à 11 h 15.

Prochain Conseil

Le mardi 09/06/2015.

Fin de séance : 22 heures 30.

La secrétaire de séance

Le Maire

Thiébaud ROLLAND

Michel BELOUIN